

Description de la formation - ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION

Public cible

L'ensemble des travailleurs d'une entreprise.

Objectif

Ce cours répond à la prescription de l'Arrêté Royal du 28 mars 2014 qui demande aux employeurs d'organiser un service privé de prévention et de lutte contre l'incendie, comportant un nombre suffisant de personnes exercées à l'utilisation du matériel de lutte contre l'incendie.

Répondre aux compétences imposées de l'Annexe 1 de l'A.R. du 28 mars 2014

Fixer les bases théoriques et réaliser des exercices pratiques de manipulation des équipements de protection contre l'incendie Acquérir les bases théoriques et pratiques à l'évacuation.

Programme

Théorie (1/2 jour)

- Législations
- Les limites et l'importance du rôle de l'équipier
- Comprendre la nature d'un feu et son mode de propagation
- Les moyens d'intervention et d'extinction
- Procédures d'alerte, d'alarme
- Les techniques d'évacuation
- Avant l'incendie...La prévention

Pratique (1/2 jour)

- Exercices d'extinction sur feux réels avec différents moyens d'extinction
- Comment réaliser une bonne évacuation ? Mises en situation.

Prérequis

Examen

Aspects pratiques - ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION

Date et durée de la formation

Mardi, 19 mars 2019
13.00 - 17.00 heure
De 08.30 heures à 12.00 heures

Formateur

Salle Centre CFS - Business Center des Awirs

Rue des Beguines, 9/2
4400 - Flémalle

